



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

Programme de remise écoAUTO

Lignes directrices du Programme



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

Table des matières

1.0 Contexte

2.0 Admissibilité

- 2.1 Qui peut présenter une demande?
- 2.2 Quels véhicules sont admissibles?
- 2.3 Critères d'admissibilité

3.0 Avantages financiers

- 3.1 Quels sont les avantages financiers?

4.0 Processus de demande

- 4.1 Comment présenter une demande?
- 4.2 Documents à l'appui
- 4.3 Où dois-je envoyer ma demande?
- 4.4 Comment ma demande sera-t-elle traitée?
- 4.5 Comment vais-je savoir si ma demande a été retenue?
- 4.6 Combien de temps faudra-t-il pour que l'on traite ma demande?

5.0 Coordonnées

Pièces jointes

Annexe 1 : Guide du demandeur et formulaire de demande

Annexe 2 : Liste des véhicules admissibles – modèles 2006 et 2007



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

1.0 Contexte

Le Programme de remise écoAUTO est une initiative prise dans le cadre de la Stratégie écoTRANSPORTS qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques attribuables au secteur des transports. Il incite les consommateurs à tenir compte de l'efficacité énergétique lorsqu'ils achètent ou louent un véhicule.

2.0 Admissibilité

2.1 Qui peut présenter une demande?

Les particuliers, les organisations et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux sont admissibles.

2.2 Quels véhicules sont admissibles?

TC a dressé une liste des modèles 2006 et 2007 admissibles dont la cote de consommation de carburant combinée (CCCC) est de 6,5 L/100 km ou moins, pour ce qui est des automobiles neuves, et de 8,3 L/100 km ou moins, pour ce qui est des mini-fourgonnettes, des véhicules utilitaires sport et des camionnettes neuves. De plus, les véhicules neufs polycarburants ayant une CCCC de E85 de 13,0 L/100 km ou moins seront admissibles.

Vous trouverez ci-joint une liste des modèles 2006 et 2007 admissibles (annexe 2). Une liste des modèles 2008 admissibles sera affichée sur le site Web de TC dès qu'elle sera disponible.

2.3 Critères d'admissibilité

Pour être admissible dans le cadre du Programme, le véhicule :

- doit avoir été acheté ou loué à compter du 20 mars 2007 ;
- doit avoir été acheté d'un concessionnaire canadien ;
- si loué, doit être loué pour une période de 12 mois ou plus ;
- doit être un véhicule neuf, c.-à-d. qui n'a pas été vendu précédemment (aux fins de écoAUTO, les voitures de démonstration de concessionnaire seront considérées comme neuves) ;



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

- doit être immatriculé au Canada ; et
- doit figurer dans la liste des véhicules admissibles (liste ci-jointe).

3.0 Avantages financiers

3.1 Quels sont les avantages financiers?

Si vous êtes admissible, une remise de 1 000 \$, de 1 500 \$ ou de 2 000 \$ pourrait vous être accordée selon le véhicule en question. Le montant maximum payable n'excédera pas 2 000 \$ par numéro d'identification du véhicule (NIV).

4.0 Processus de demande

4.1 Comment présenter une demande?

Pour présenter une demande dans le cadre du Programme de remise écoAUTO, vous devez lire et remplir le *Guide du demandeur et formulaire de demande*. Une copie du formulaire figure à l'annexe 1 de ce Guide et est également disponible aux endroits suivants :

- Site Web de Transports Canada : <http://www.ecoaction.gc.ca/ecoauto> ;
- Concessionnaires automobiles ;
- Téléphonnez au 1-866-506-6804 et demandez à recevoir un formulaire de demande par la poste ;
- Centres Service Canada partout au pays. Pour trouver un Centre de services en personne près de chez vous, veuillez composer le numéro sans frais ci-dessous ou consulter le site Web suivant :
http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/passerelles/pres_de_chez_vous/menu.shtml

4.2 Documents à l'appui

Afin d'être pris en considération pour une remise, vous devez fournir les documents à l'appui suivants avec votre formulaire de demande dûment rempli et signé :

- Une **copie** du contrat de vente ou de location du véhicule (n'envoyez pas le document original).
 - Assurez-vous que le concessionnaire a inclus, dans le contrat de vente ou de location, tous les renseignements requis dans la section B du formulaire de demande, de même que l'adresse du concessionnaire.



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

- Une **copie** de l'immatriculation provinciale ou territoriale du véhicule (n'envoyez pas le document original).
 - Assurez-vous que l'immatriculation de votre véhicule est à jour et comprend votre adresse actuelle, à savoir l'adresse indiquée sur le formulaire de demande.

Nota : Comme les documents à l'appui seront utilisés pour valider les renseignements fournis sur le formulaire de demande, il est important qu'ils soient à jour et remplis de façon appropriée.

Les documents à l'appui incomplets ou désuets peuvent retarder le traitement de votre demande, car une autre validation sera requise.

4.3 Où dois-je envoyer ma demande et mes documents à l'appui?

Une fois que vous aurez rempli et signé votre formulaire de demande (signatures originales seulement – les copies ne seront **pas** acceptées) et que vous aurez joint tous les documents à l'appui requis, faites parvenir votre formulaire à l'adresse suivante :

Centre de traitement de la remise écoAUTO
C.P. 5580, Succursale A
Calgary (Alberta)
T2H 1X9

Veillez noter que les demandes ne peuvent pas être envoyées par voie électronique ou par télécopieur.

4.4 Comment ma demande sera-t-elle traitée?

Les formulaires de demande seront évalués selon l'ordre dans lequel ils sont reçus. L'information fournie sera vérifiée en fonction des exigences d'admissibilité du Programme ainsi que de l'information fournie dans les documents à l'appui et par le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM).

4.5 Comment vais-je savoir si ma demande a été retenue?

Un accusé de réception sera émis dès réception des demandes remplies.



ecoAUTO
an ecoACTION initiative

Si votre demande est incomplète, on tentera de communiquer avec vous par téléphone, après quoi votre demande vous sera retournée avec une lettre dans laquelle seront indiqués les éléments manquants. Vous devrez soumettre de nouveau votre demande dans laquelle vous aurez inclus les éléments manquants dans un délai de 30 jours, sans quoi le dossier sera fermé et aucune autre mesure ne sera prise.

Si votre demande ne répond pas aux exigences d'admissibilité du Programme, vous serez avisé par écrit du motif de la décision.

Si votre demande répond à toutes les exigences d'admissibilité, vous recevrez un chèque de remise.

4.6 Combien de temps faudra-t-il pour que l'on traite ma demande?

Tous les efforts nécessaires seront déployés pour traiter les demandes avec la plus grande efficacité possible. L'information liée à l'état des demandes peut être obtenue au 1-866-506-6804.

5.0 Coordonnées

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de remise écoAUTO :

Site Web écoAUTO

<http://www.ecoaction.gc.ca/ecoauto>

Par téléphone

1-866-506-6804

ATS – 1-800-926-9105

En personne

Pour trouver un Centre de services en personne près de chez vous, veuillez composer le numéro sans frais indiqué ci-dessus ou consulter le site Web suivant :

http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/passerelles/pres_de_chez_vous/menu.shtml